

4 Économie

Consommation/Après une fausse dénonciation calomnieuse

Le riz "Super éléphants Jasmin" autorisé à la vente

I. M'B.
Libreville/Gabon

LA société Royal Food Gabon peut souffler. La tempête qu'a traversée cette société importatrice de denrées alimentaires vient de passer. En effet, le directeur général de la Concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), Emmanuel Eyeghe Nze, a procédé hier à la remise sur le marché gabonais d'un stock de 2000 sacs, soient 95 tonnes de riz de marque "Super éléphant Jasmin". Après avoir décidé de le retirer du circuit commercial national, le 10 janvier 2019. Et pour cause, une vidéo de dénonciation anonyme diffusée dans les réseaux sociaux, mettant en scène une dame, présentait à tort celui-ci comme étant un riz ayant des caractéristiques élastomères, c'est-à-dire du riz en plastique. Pour des raisons préventives et de protection des consommateurs, la DGCCRF s'est auto-saisie et a diligenté une enquête. Une équipe d'inspecteurs du service de la Sécurité



Heneino Hassan, directeur général de Royal food Gabon, perplexe devant les origines de cette vidéo.



Le riz incriminé à tort par la vidéo sur les réseaux sociaux...

des consommateurs a pu remonter le circuit de commercialisation, et s'est rendu au siège de la compagnie Royal food Gabon à

Oloumi. L'analyse des documents de la société, l'examen des documents d'importation et d'origine, les prélève-



Emmanuel Eyeghe Nze (micro), directeur général de la Concurrence, de la consommation et de la Répression des fraudes.



... en vente de nouveau sur le marché.

ments sur le stock global du riz pour analyse en laboratoire, et la cuisson de quelques échantillons et leur consommation par la

DGCCRF a montré qu'il n'en était rien. «Le riz a été importé au début du mois de décembre 2018. Nous avons retiré près de 2000

sacs pour des raisons d'enquête. Nous avons envoyé ce riz au laboratoire d'analyse à Owendo. Et nous avons reçu les résultats hier (mercredi 17 janvier, ndlr). Ces résultats montrent que ce riz ne présente aucune anomalie. C'est un bon riz que nous avons d'ailleurs dégusté au laboratoire. En conclusion de cette enquête, nous sommes venus dire à l'opérateur que le riz n'était pas impropre à la consommation. C'est un bon riz et qu'il pouvait le remettre à la vente», a précisé Emmanuel Eyeghe Nze. La directeur général de la DGCCRF a souhaité que, face à des produits qui ne présenteraient pas de bonnes caractéristiques à la consommation, les populations saisissent directement son administration ou l'Agence gabonaise de sécurité alimentaire (Agasa) afin de faciliter les enquêtes. Pour Honeino Hassan, directeur général de Royal food Gabon, ce n'est que justice car, cette dénonciation diffamatoire a causé un tort à sa société, qui n'opère dans la vente du riz que depuis 6 mois.

Transport ferroviaire

Construction des barrières dans les zones "sensibles"

GOM
Libreville/Gabon

LE ministre de Transports et de la Logistique, Justin Ndoundangoye a organisé, hier, une réunion de travail autour de la question du transport ferroviaire. En présence, des directeurs de l'Autorité de régulation du transport ferroviaire (ARTEF) et de la Société d'exploitation du Transgabonais (Setrag). Il était question de réfléchir à la mise en place d'un plan d'actions visant à minimiser, à l'avenir, les accidents sur la voie ferrée. En fait, ce plan d'actions s'inscrit dans le cadre du programme de réhabilitation de la voie ferrée initié par les autorités gouvernementales. Il prévoit, entre autres, la construction de



Justin Ndoundangoye, ministre des Transports : "il faut déguerpir les populations qui occupent le domaine ferroviaire".

barrières le long des zones dites « instables » répertoriées par les experts du ministère des Transports. « Ce sont des barrières de 2 m 50 de haut qui seront érigées, de part et d'autre de la voie ferrée, dans le but de sécuriser, non seulement l'infrastructure, mais aussi les populations environ-



Les participants à la réunion convoquée par la tutelle.

nantes », a expliqué le ministre des Transports. Pour pallier le problème de mobilité des populations, eu égard à ces barrières, le concessionnaire prévoit également la construction de neuf passerelles et cinq passages à niveau sur 34 kilomètres; c'est-à-dire d'Owendo à

Ntoum. Patrick Claes, directeur général de la Setrag a affirmé que « la construction de barrières est bel et bien en cours, au niveau de la gare d'Owendo et au PK 2 (nouveau marché) ». Il a rassuré les gouvernants quant à la fiabilité des ouvrages. «Nous avons lancé des ap-



Patrick Claes, directeur général de Setrag y a pris part.

pels d'offres afin de nous rassurer que les infrastructures obéissent aux normes de sécurité », a-t-il déclaré. Néanmoins, il a relevé le problème de l'occupation illégale du domaine ferroviaire auquel il est confronté. Pour Justin Ndoundangoye, il n'y a pas mille solutions : il faut

faire déguerpir lesdits occupants. Car, dit-il, « ces populations sont arrivées après avoir appris qu'on avait indemnisé les premiers occupants qui étaient là. C'est juste vouloir jouer au plus malin. » Il a donc instruit ses collaborateurs à se rendre sur les lieux pour un constat, afin que des mesures radicales soient prises en toute objectivité. La construction de l'ensemble de ces ouvrages, financée avec l'appui de l'Agence française de développement (AFD) et le Fonds gabonais d'investissements stratégiques, est prévue pour un délai de 2 ans. Pour le ministre des Transports, il n'y a pas de temps à perdre : « les populations ont besoin de résultats concrets et non de trop de justifications. »

| CHANGEMENTS | COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 18/01/2019 | FIXING | | | VENTE BILLETS (sans frais) | | INDICES BOURSINIERS | | | |
|-------------|--|--------|----------|---------|----------------------------|---------|---------------------|-----------|------------|-----------|
| | | DEV | EUR/DEV | DEV/COT | DEV/CFA | DEV | CFA | | en date du | |
| | | XAF | xxxxx | xxxxx | xxxxxx | 1 EUR | 655,957 | | | |
| | | USD | 1,1396 | 1USD = | 575,603 | 1 USD | 598,161 | CAC 40 | 18/01/2019 | 4 781,03 |
| | | CAD | 1,5153 | 1CAD = | 432,889 | 1 CAD | 466,476 | DOW JONES | 18/01/2019 | 24 169,46 |
| | | JPY | 123,9500 | 1JPY = | 5,292 | 100 JPY | 558,477 | | | |
| | | GBP | 0,8826 | 1GBP = | 743,210 | 1 GBP | 796,406 | | | |
| | | CHF | 1,1312 | 1CHF = | 579,877 | 100 CHF | 62 302,34 | | | |
| | | ZAR | 15,6940 | 1ZAR = | 41,797 | 100 ZAR | 4 418,36 | | | |
| | | MAD | 10,8747 | 1MAD = | 60,320 | 1 MAD | 63,69 | | | |
| | | CNY | 7,7167 | 1CNY = | 85,005 | 1CNY | 87,56 | | | |
| | | KES | 115,7100 | 1KES = | 5,669 | 1KES | 5,84 | | | |

BRENT (IPE) US Dollars/Baril
18 Janvier 2019: 60,71

Union Gabonaise de Banque
SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>